

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Dénomination du produit: SURFOX-M
Numéro FDS: S-05
Identifiant du produit: 54-A 031 (100 mL), 54-A 036 (5 L)

Date de Révision: juin 23, 2022 **Date d'impression:** juil. 07, 2022
Version: 1.0 **Remplace la date:** N.A.

Nom du fabricant: Canada - Walter Technologies pour surfaces inc.
Adresse: 5977 autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC, CA, H9R 1C1
N° de téléphone en cas d'urgence: INFOTRAC@1-800-535-5053. Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24/7
Numéro d'information: +1 (888) 592-5837
Fax:
Produit / utilisations recommandées: SURFOX Solution de marquage.

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Type de produit

Liquide

Classification de la substance ou du mélange

N'est pas une substance ou un mélange dangereux selon le Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA des États-Unis, le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) du Canada et la Directive 1999/45/CE du

Dangers non classés ailleurs (Physiques et Santé)

Aucune donnée disponible

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Substance pure ou mélange

Le produit est un mélange

Aucun produit chimique contenu dans ce produit n'est dangereux conformément à la classification SGH.

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Inhalation

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise ou d'inquiétude.

Contact oculaire

En cas d'irritation, rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant 5 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Contact cutané

Rincer/laver à l'eau tiède, à l'eau douce et au savon doux pendant 5 minutes ou jusqu'à ce que le produit soit retiré. En cas d'irritation cutanée ou de malaise : Consulter un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche. En cas de malaise ou de doute : Consulter un médecin.

Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. Traiter selon les symptômes (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu. Le traitement devrait être favorable et fondé sur le jugement du médecin en réponse à la réaction du patient.

Symptômes et effets, immédiats et chronique, les plus important

Contact oculaire

Aucun effet significatif ou de danger critique.

Inhalation

Aucun effet significatif ou de danger critique.

Contact cutané

Aucun effet significatif ou de danger critique.

Ingestion

Aucun effet significatif ou de danger critique.

Signs et symptômes de sur-exposition

Contact oculaire (SE)

Aucun effet significatif ou de danger critique.

Inhalation (SE)

Aucun effet significatif ou de danger critique.

Contact cutané (SE)

Aucun effet significatif ou de danger critique.

Ingestion (SE)

Aucun effet significatif ou de danger critique.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Incendie mineur : agents chimiques secs, mousse, dioxyde de carbone, vaporisation d'eau ou mousse anti-alcool. Incendie majeur : Agents chimiques secs, dioxyde de carbone, pulvérisation d'eau ou mousse anti-alcool. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces clos.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques en cas d'incendie

En cas d'incendie, les produits de décomposition dangereux peuvent inclure les oxydes de carbone. Une fumée dense peut être générée lors de la combustion.

Techniques de lutte contre l'incendie

Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. La pulvérisation d'eau est recommandée afin de refroidir ou de protéger les matériaux ou les structures exposés. La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'eau ou de la mousse puisque du moussage peut se produire, surtout si vaporisée dans des contenants de liquide brûlant. Éviter l'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface, l'eau détruisant la mousse. Toute pulvérisation d'eau peut permettre de minimiser ou disperser les vapeurs et de protéger le personnel. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

Mesures de protection spéciales

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression protectrice et tenue de feu complète.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures d'urgence

ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. Ne pas toucher ou marcher dans le produit déversé. Aérer les espaces fermés avant d'y pénétrer.

Équipements de protection

Voir la section 8 pour des spécificités sur l'équipement personnel de protection (PPE).

Précautions individuelles

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés.

Précautions environnementales

Avertir les autorités en cas de survenue ou de possibilité d'une exposition publique ou dans l'environnement. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué une pollution de l'environnement (égouts, voies navigables, sol ou air). Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Éliminer les matériaux contaminés conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales. Recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (p. ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) dans des contenants en vue de l'élimination des déchets selon les réglementations locales.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Laver les mains après utilisations.

Exigences de ventilation

Signaler immédiatement toute défaillance du système de ventilation. Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition.

Exigences d'entreposage

Utiliser un système de ventilation, des équipements anti-déflagrants approuvés et des systèmes électriques de sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, la lumière directe du soleil et d'agents oxydants forts. Conserver le(s) récipient(s) hermétiquement clos et correctement étiquetés. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés soigneusement pour éviter les fuites.

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de Contrôle

Limite d'exposition : aucune

Protection oculaire

Porter des lunettes de protection chimique ou des lunettes avec écrans latéraux.

Protection de la peau

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faits à partir des matériaux suivants peut fournir une protection chimique appropriée : gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés. L'utilisation d'un tablier et de surbottes de matériaux imperméables aux produits chimiques tels que le néoprène ou le caoutchouc nitrile.

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire répondant ou équivalent à la norme OSHA 29 CFR 1910.134. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

Nom Chimique	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH Carcinogen	ACGIH TLV Basis	ACGIH Notations	OSHA TWA (mg/m3)

Aucun produit chimique applicable	-	-	-	-	-	-	-	-
-----------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

Nom Chimique	OSHA TWA (ppm)	OSHA STEL (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	OSHA Carcinogen	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA Skin designation	CAN_ONtmg	CAN_ONtppm
Aucun produit chimique applicable	-	-	-	-	-	-	-	-

Nom Chimique	CAN_ONsmg	CAN_ONsppm	NIOSH STEL (ppm)	NIOSH TWA (mg/m3)	NIOSH TWA (ppm)	NIOSH STEL (mg/m3)	NIOSH Carcinogen
Aucun produit chimique applicable	-	-	-	-	-	-	-

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés physiques et chimiques

Type de produit : liquide.

Densité	8.60 lb/gal
Densité	1.03
% COV	0.00%
Densité COV	0.00 lb/gal

Apparence	Clear liquid
Seuil de l'odeur	N/A
Description de l'odeur	N/A
pH	7.00
Solubilité dans l'eau	Soluble in the following materials: cold water and hot water.
INFLAMMABILITÉ	
Symbole du point d'éclair	N/A
Point d'éclair	93.30 °C
Viscosité	N/A
Niveau Inférieur d'explosion	N/A
Niveau Supérieur d'explosion	N/A
La Densité de Vapeur	N/A
Point de Congélation	N/A
Point de Fusion	N/A
Point d'ébullition bas	N/A
Température d'auto-inflammation	N/A
Taux d'évaporation	N/A
Coefficient eau / huile	N/A
La Pression de Vapeur	1.00 mmHg
Point de décomposition	N/A

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes, les hautes températures et le contact avec les matériaux incompatibles.

Risque de réactions/polymérisation dangereuses

Pas de données disponibles.

Matériaux incompatibles

Bases fortes, acides et agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition orale à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par contact cutané à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par inhalation (vapeur) à ce mélange est >20 mg/l

Risque d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Carcinogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Mutagénicité des cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Sensibilisation Respiratoire/Cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Signes/symptômes de surexposition : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation, larmoiement, rougeur.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Corrosion/Irritation cutanée

Signes/symptômes de surexposition : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation, larmoiement, rougeur.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, contact cutané, contact oculaire, inhalación

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Persistence et dégradabilité

Pas de données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locaux pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être conforme aux lois nationales, régionales et locales.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Informations de l'IATA	Informations IMDG	U.S. DOT INFORMATIONS	Informations Canada TDG
Numéro ONU:	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Désignation officielle de transport:	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Classe de danger:				N'est pas applicable
Classe de danger:	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable	
Groupe d'emballage:	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
Danger d'inhalation toxique:	NA	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Note / Disposition special:	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Polluant Marin:	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Substance dangereuse (RQ):			Aucune donnée disponible	

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Régulations fédérale américaine

United States inventory (TSCA 8b): Tous les composants sont listés ou exemptés.

Loi sur la qualité de l'air, Section 112 (b) Polluants aériens dangereux (PAD)

Aucun composant n'est listé

Loi sur la qualité de l'air, Section 602 Substance de classe 1

Aucun composant n'est listé

Loi sur la qualité de l'air, Section 602 Substance de classe 2

Aucun composant n'est listé

Liste DEA des produits chimiques 1 (Produits précurseurs)

Aucun composant n'est listé

Liste DEA des produits chimiques 2 (Produits essentiels)

Aucun composant n'est listé

Loi sur les espèces en péril 302/304

Aucun composant n'est listé

Loi sur les espèces en péril 313

Aucun composant n'est listé

Loi sur les espèces en péril 311/312

Aucun composant n'est listé

Régulation des états américains

Massachusetts : Aucun des produits n'est listé.

New York : Aucun des produits n'est listé.

New Jersey : Aucun des produits n'est listé.

Pennsylvania : Aucun des produits n'est listé.

Canada

INPR Canadien : Aucun des produits n'est listé.

LCPE des substances toxiques : Aucun des produits n'est listé.

Inventaire Canadien (DSL NDSDL) : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Listes internationales

Taiwan : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Australie : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Europe : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Turquie : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Chine : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Nouvelle Zélande : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Philippines : Tous les composants sont listés ou exemptés.

République de Corée: Tous les composants sont listés ou exemptés.

Proposition 65 de la Californie

Proposition 65 : Aucun produit identifié

CAS	Nom Chimique	%/poids	Liste réglementaire
Pas de CAS applicable	Aucun produit chimique applicable	-	-

Product does not contain any chemicals listed under California Proposition 65

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

Glossaire

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; CAS - Service des résumés chimiques ; Chemtrec - Centre d'urgence pour le transport de produits chimiques ; LIS - Liste intérieure des substances ; ESL - Niveaux de dépistage des effets ; GHS - "Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations Unies ; HMIS - Service d'information sur les matières dangereuses ; IATA - Réglementation des marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA) ; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses ; CL - Concentration létale ; DL - Dose létale ; NFPA - Association nationale de protection contre les incendies ; OEL - Limites d'exposition professionnelle ; OSHA- Administration de la sécurité et de la santé au travail, Département du travail des États-Unis ; PEL - Limite d'exposition admissible ; SARA 313 - Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ; ARA - Appareil Respiratoire Isolant ; ppm - parties par million ; STEL - Limite d'exposition à court terme ; TLV - Valeur limite de seuil ; TSCA - Loi publique sur le contrôle des substances toxiques 94-469 ; TWA - Moyenne pondérée dans le temps ; US DOT - Département américain des transports.

Version 1.0:

Date de Révision: juin 23, 2022

Première édition.

Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.